

Mercredis Janvier 2025

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.
Demeurant à : _____
Désire inscrire mon fils, ma fille _____
Date de naissance : _____

Aunay **Auneau** **Béville** **Le Gué de Longroi** **Châtenay**

Cocher impérativement la structure



Cocher les jours réservés

Mercredi 08 Janvier
Mercredi 15 janvier
Mercredi 22 Janvier
Mercredi 29 janvier

Date limite d'inscription

18 Décembre 2024

Sous réserve de places disponibles

Mercredis Février 2025

(établir une fiche d'inscription par enfant)

Je soussigné(e) _____ titulaire de l'autorité parentale.
Demeurant à : _____
Désire inscrire mon fils, ma fille _____
Date de naissance : _____

Aunay **Auneau** **Béville** **Le Gué de Longroi** **Châtenay**

Cocher impérativement la structure

Cocher les jours réservés

Mercredi 05 Février
Mercredi 26 Février



Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) :

Inscription hors délai (8jours avant le jour J) tarif de base + 20% (compris entre 8.57 € et 20.99 €)

- Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :
= tarif de base (compris entre 7.14 € et 17.49 €) x journée(s) = €
- Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :
= tarif unique 24.49 € x journée(s) = €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x journée(s) = €
TOTAL (montant à régler) = €

Pour les enfants ayant un PAI alimentaire nécessitant un panier repas, merci de cocher la case (PAI à fournir si pas déjà en notre possession) :

Inscription hors délai (8jours avant le jour J) tarif de base + 20% (compris entre 8.57 € et 20.99 €)

- Famille résidant au sein de la CCPEIDF et Umpeau (tarif avec repas) :
= tarif de base (compris entre 7.14 € et 17.49 €) x journée(s) = €
- Famille dont les 2 parents résident hors de la CCPEIDF (tarif avec repas) :
= tarif unique 24.49 € x journée(s) = €

Si panier repas pour PAI alimentaire réduction de 3.90 €/journée = - 3.90 € x journée(s) = €
TOTAL (montant à régler) = €

Le tarif de base est calculé en fonction de votre revenu N-2 et votre taux d'effort (basé sur la composition de votre famille).
Si besoin, vous rapprocher du secrétariat : secretariat3@pep28.asso.fr - 02 37 31 29 35

L'inscription implique l'acceptation pleine et entière du règlement de fonctionnement de la structure, téléchargeable sur le site des PEP28 :

www.lespep28.org (en cas d'absence pour maladie, présentation d'un certificat médical à remettre sous 8 jours).

Afin de valider l'inscription, cette fiche est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs le plus rapidement possible accompagnée **obligatoirement du règlement** qui sera encaissé la première semaine de chaque période sauf demande contraire de votre part.

Je règle en : (indiquer le montant)

Chèque : _____ n° du/des chèque(s) _____
 CESU 2025 / ANCV : _____ Espèces : _____
 CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :

Je règle en : (indiquer le montant)

Chèque : _____ n° du/des chèque(s) _____
 CESU 2025 / ANCV : _____ Espèces : _____
 CB (à notre secrétariat situé au 2 Allée de la Communauté à AUNEAU-BSS)

Date + signature obligatoire des titulaires de l'autorité parentale :